

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/068

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

**Date de la Convocation**

29/11/22

**Date d'Affichage**

13/12/22

**Objet de la Délibération**

**Demande de subvention - Etat -  
Aménagement plaine des sports**

L' an deux mille vingt-deux , le six décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents :** Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

**Absents :** M. LOUBEAU

Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE  
Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY  
Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE  
M MARC procuration M JUMEL  
Mme EVEN procuration à Mme PADRA  
M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH  
M. SARICA procuration à Mme VITRICE  
M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX  
**Secrétaire :** M. AITA

Le projet d'aménagement global de la plaine des sports est présenté à l'assemblée, répondant à plusieurs enjeux :

- Compléter l'offre sportive déjà présente sur la Plaine de Sports Christian Jumel, par de nouveaux équipements,
- Permettre un accès à tous de cet espace, actuellement réservé à l'usage exclusif des associations sportives, par l'aménagement d'une zone ouverte à tous et accessible pour pratiquer une activité sportive.

L'ambition de ce projet est d'être un véritable levier, pour la santé, l'inclusion, la cohésion sociale, le développement des liens intergénérationnels et l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

Il se destine à des publics variés, tels que : les scolaires, les périscolaires, les clubs sportifs (licenciés), les Fontenillois (hommes, femmes, enfants, adolescents, familles, actifs, retraités, personnes à mobilité réduite...).

Ce projet se décompose de différents espaces venant compléter, la création d'un terrain synthétique, ayant déjà fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2022. Les équipements sont les suivants :

- La création de 2 courts de tennis + un mur en extérieur en lieu et place des courts situés au centre bourg
- La création d'un terrain de football à 5 en gazon naturel libre d'accès
- La création d'un espace fitness – streetworkout libre d'accès
- La création d'un espace Pumptrack
- La réalisation d'un aménagement paysager qualitatif permettant de relier les équipements entre eux, tout en clôturant les espaces à usages exclusivement associatif, de créer des espaces de vie par la création de placettes et de mobilier urbain adapté,

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

ID : 031-213101884-20221206-20220681-DE



L'estimatif du projet est de 645 672 € H.T.

Au titre de l'année 2023, il est demandé au conseil de délibérer pour autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'état, sur les dispositifs DETR et DSIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (21 Pour-7 Abstentions)

- D'adopter ce projet dont l'estimatif est de 645 672 € H.T.,
- De solliciter l'aide de l'état au taux le plus élevé possible sur les dispositifs DETR et DSIL, au titre de l'année 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,  
M. le Maire,

**Christophe Tountevich**